

Liste des membres du CIT qui dérogent aux Conditions générales de transport pour le transport ferroviaire des voyageurs (GCC-CIV/PRR)

Non-application complète	Dérogation partielle
<ul style="list-style-type: none"> • Attica • Eurostar International Ltd. • Trenitalia • UZ 	<ul style="list-style-type: none"> • CD⁰ • CFF et toutes les entreprises de transport suisses participant au service direct⁰ • CFR Calatori⁰ • DSB⁰ • DB⁰ • Gysev² • NS ⁰¹ • ÖBB⁰ • SNCB⁰ • SNCF Voyageurs⁰ • SV⁰⁴ • PKP Intercity⁰ • VR-Group³ • ZSSK⁰

0 application limitée au trafic international (opt-out pour le trafic national)

1 pas d'application pour le transport ferroviaire transfrontalier de passagers vers la Belgique (Maastricht-Luik et Anvers-Roosendaal)

2 pas d'application des points 10.2.1, 10.3.4, 10.5.2

3 pas d'application sur le transport régional intérieur et le trafic éventuel vers/depuis la Russie

4 pas d'application du point 10.2